LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VIENNOIS **N°10**

L'AGGLO MAG

DOSSIER

LOGEMENT ANCIEN / OPAH

PROFITEZ DES AIDES
À LA RÉNOVATION !

JAZZ À VIENNE

UN PARTENARIAT
RENFORCÉ EN 2007

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois

EDITO

MADAME, MADEMOISELLE, MONSIEUR,

Offrir à tous ses habitants des conditions de logement dignes est une nécessité pour l'équilibre de notre territoire. Consciente de cet enjeu, la Communauté d'Agglomération s'est engagée dès sa création dans une politique volontariste de l'habitat. Cette ambition, concrétisée sur le terrain par le soutien au développement du logement social et le Programme Local de l'Habitat, se renforce aujourd'hui d'une action importante devant favoriser la rénovation du logement privé. Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale a ainsi été lancée au printemps dernier avec comme priorité la lutte contre la vacance mais aussi le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. Comme vous pourrez le découvrir dans le dossier de l'Agglo Mag, plus de 300 logements devraient ainsi être rénovés.

La saison estivale qui débute est aussi l'occasion pour nous de revenir sur le rendez-vous culturel incontournable de notre agglomération : Jazz à Vienne. Et ce d'autant plus que cette nouvelle édition est marquée par une convention de partenariat touristique permettant au Pays Viennois de bénéficier pleinement du rayonnement et du succès de cet événement.

Bon été à tous,

Christian TROUILLER
Président de la Communauté d'Agglomération
du Pays Viennois

LE CHIFFRE QUI PARLE

ENVIRONNEMENT : POURSUIVONS NOS EFFORTS

Le pourcentage de verre supplémentaire collecté en 2006 s'élève à 17%. La progression est de 10% pour les autres déchets recyclables, preuve que de plus en plus d'habitants se sentent concernés.
De son côté, la CAPV poursuit ses efforts : intensification du système de collecte sélective dans le centre de Vienne et en porte à porte à Estrablin, distribution de composteurs individuels, collecte des Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques...
Ce bilan est néanmoins terni par une augmentation de + 4% de la quantité globale de déchets produits. Alors, pensez à utiliser les composteurs individuels et essayez de consommer autrement en évitant les produits jetables, en utilisant l'autocollant stop-pub, etc.

+17%

SOMMAIRE

ACTU
PAGE 3-6
Un territoire en mouvement

Informatisation des écoles

DOSSIER
PAGES 7-9
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Interview
PAGE 8
M. Croizat, vice-président de la CAPV délégué au logement

VIE D'AGGLO
PAGE 10
Echos

PAGE 11
Temps libre

PAGE 12
Jazz à Vienne

UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

Assurer le dynamisme du Pays Viennois, cela passe aussi par la réalisation d'aménagements ou de nouveaux équipements. Le point sur les projets menés et soutenus par la CAPV.

Le sport à l'honneur

La première pierre de la future halle sportive vient d'être posée à Saint-Romain en Gal. Cet ambitieux projet de 3 000 m² (avec un praticable dédié spécifiquement à la gymnastique, un mur d'escalade, deux salles spécialisées pour la danse, le combat et une tribune d'une capacité de 500 places) a été conçu dans le cadre d'une large concertation entre la CAPV, la commune de Saint-Romain en Gal, les clubs sportifs, le proviseur et les enseignants du lycée voisin. Un concours d'architecture a désigné le cabinet Devigne de Vienne comme maître d'œuvre. Le coût total de cet équipement, qui devrait être livré dans un an, se monte à 5 millions d'euros (subventionnés à hauteur de 800 000 euros par la Région Rhône-Alpes et 800 000 euros également par le Département de l'Isère).
La CAPV vient aussi d'inaugurer la piscine d'Eyzin-Pinet récemment rénovée. Les usagers profitent maintenant de bassins carrelés de neuf, de plages et de vestiaires rénovés, d'une pataugeoire dotée de jeux, de jets d'eau, mais aussi de locaux d'accueil réaménagés pour être accessibles aux personnes à mobilité réduite. Coût total des travaux : 1,4 million d'euros (subventionnés à hauteur de 120 000 euros par la Région Rhône-Alpes et 150 000 euros par le Département de l'Isère).

Nouveaux aménagements de voirie

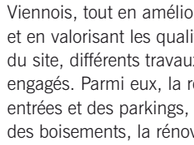

A Pont-Evêque
Une voie reliant le chemin de la Prairie à celui des Tanneries a été créée pour assurer la desserte des terrains destinés à l'accueil de nouvelles activités. Montant total des travaux : 168 300 euros TTC.

Aux Côtes d'Arey
Les travaux d'aménagement de la voie communale n° 2 (tronçon reliant les Côtes d'Arey à Jardin) ont été lancés en mars. Objectif : sécuriser les déplacements des piétons grâce à la création de trottoirs, au rétrécissement de la chaussée et à l'aménagement des carrefours. Le montant total des travaux s'élève à 292 300 euros TTC.

Coup de jeune pour l'île Barlet

La CAPV, la commune de Saint-Romain en Gal et la Compagnie Nationale du Rhône s'engagent dans un projet de réaménagement de l'île Barlet. Pour offrir un lieu de détente plus agréable aux visiteurs et aux habitants du Pays Viennois, tout en améliorant la sécurité et en valorisant les qualités naturelles du site, différents travaux vont ainsi être engagés. Parmi eux, la requalification des entrées et des parkings, le renouvellement des boisements, la rénovation de la maison des sauveteurs, l'aménagement d'un parcours santé, etc.

Zone d'activités des Platières : les travaux avancent

Au printemps dernier, les élus de la CAPV se sont rendus à Chasse-sur-Rhône pour faire le point sur les travaux de la zone des Platières. Trois hectares sont déjà en cours de commercialisation et une 2ème tranche de travaux permettra l'aménagement de huit hectares supplémentaires à l'horizon 2008. Un découpage en parcelles de 5 000 à 20 000 m² favorisera l'accueil d'activités dans les domaines des services à l'entreprise et de la petite production. Cette zone sera reliée à l'A46 par le rond-point de Communay dès 2009.

A l'aube du futur pôle multimodal

La CAPV a participé durant les mois de février et mars aux travaux de libération des emprises pour la réalisation du futur pôle multimodal de Vienne. Cet ambitieux projet vise à améliorer les liaisons entre transports en commun routiers et ferroviaires, faciliter le stationnement aux abords de la gare et favoriser le développement des modes de déplacements doux.

LOGEMENT : L'AGGLO PASSE À LA VITESSE SUPÉRIEURE

Le développement constant du Pays Viennois implique un marché de l'habitat assez tendu. L'offre est déséquilibrée selon les secteurs, notamment pour les petites communes proposant une faible offre locative. Parce que la problématique du logement concerne toutes les communes et que l'action isolée de chacune d'entre elle ne peut être efficace, un Programme Local de l'Habitat a été établi pour définir les orientations et les moyens d'actions d'une politique intercommunale de l'habitat. Son objectif à l'horizon 2011 est de créer 425 logements dont une partie de logements locatifs sociaux. A ce niveau, la Communauté d'Agglomération s'est fixé l'ambitieux objectif de 20 logements aidés pour 1 000 habitants dans toutes les communes, y compris les plus petites. Cet engagement fort s'inscrit dans la continuité des actions menées par la CAPV en 2006 grâce, notamment, à la délégation de l'Etat des aides à la pierre, crédits destinés à la création de logements aidés. Le bilan positif de l'implication de la Communauté d'Agglomération a même conduit l'Etat à passer l'enveloppe allouée de 800 000 euros en 2006 à 2 millions d'euros en 2007. Profitant de cette dynamique, toutes les communes de l'agglomération ont programmé la création de logements aidés. A noter que pour les logements privés, la CAPV se mobilise également puisqu'elle vient notamment de lancer une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intercommunale (voir notre dossier en page 7).

HABITAT

L'ESPACE SAINT-GERMAIN ACCUEILLE JAZZ PARC

Jazz Parc : c'est ainsi que la CAPV a décidé de nommer le futur ensemble de bureaux prévu dans l'Espace Saint-Germain. Ce parc tertiaire, situé en plein cœur du tissu urbain, est un véritable site stratégique du développement économique du Pays Viennois. Résolument tourné vers les activités de services à l'entreprise, il répondra aux normes actuelles de Haute Qualité Environnementale et fera référence en matière d'urbanisme et d'architecture. Le permis de construire à été délivré fin avril et la livraison des deux premiers bâtiments (soit 4 000 m² de bureaux sur un total de 12 000 m² à terme) est prévue pour le dernier trimestre 2008.
Plus de renseignements auprès de Pays Viennois Développement au 04 74 78 89 00.

SUR LE VIF

OBJECTIF : MOINS DE DÉCHETS

Moins de déchets, tel est l'objectif du compostage individuel, un moyen efficace de réduire les quantités de déchets à traiter et les coûts. Après Chonas l'Amballan, Serpaize, Reventin, Villette de Vienne et Moidieu Détourbe, la CAPV a proposé un composteur individuel aux habitants de Luzinay, Saint-Sorlin de Vienne et Septème. On compte ainsi aujourd'hui quelque 1 500 foyers volontaires. A noter que les composteurs sont mis à disposition gratuitement. Renseignements : 04 74 53 83 50.

HÉBERGEMENTS TOURISTIQUES

Le schéma de développement touristique du Pays Viennois voté en décembre 2006 prévoit la mise en place d'une signalisation pour les hébergements touristiques. Une étude a donc été lancée pour déterminer les emplacements adaptés pour bien jalonner ces établissements indispensables à l'accueil des visiteurs. Les panneaux pourront ainsi être implantés dès cet été.

INFORMATIQUE DANS LES ÉCOLES

Les Technologies de l'Information et de la Communication de l'Education (TICE) font désormais partie des connaissances incontournables que les élèves doivent maîtriser. C'est pourquoi l'Education Nationale forme les enfants aux outils multimédia et à Internet. Dans ce cadre, elle leur délivre un Brevet Informatique et Internet (B2i) après évaluation sur les cinq thèmes suivants : « L'environnement informatique », « Adopter une attitude responsable », « Créer, produire, traiter et exploiter des données », « S'informer et se documenter » et enfin « Communiquer, échanger et partager ».
Soucieuses de soutenir activement cet apprentissage, toutes les communes du Pays Viennois, sauf deux, ont décidé de transférer la compétence informatique des écoles publiques à la CAPV le 1er janvier dernier. Objectifs de ce transfert : améliorer la qualité et la disponibilité des matériels informatiques, mais aussi diminuer les coûts de maintenance et d'acquisition de matériel grâce à des contrats mutualisés sur l'ensemble du territoire.
Pour mener à bien cette mission, la Communauté d'Agglomération a recruté un technicien en informatique. Il a pour rôle d'assurer la gestion des 50 écoles et des 300 postes informatiques actuellement en place, mais aussi de proposer, en liaison avec l'Education Nationale, des solutions performantes et communes pour l'ensemble des écoles du Pays Viennois.
Pendant le premier trimestre, un inventaire a été effectué pour mieux cerner les problèmes et recenser les besoins dans chaque école. En partant de cet état des lieux, la Communauté d'Agglomération a mobilisé les moyens nécessaires. Elle assure désormais le fonctionnement du parc informatique des écoles (en avril, on comptait déjà une cinquantaine d'interventions) et a également prévu d'acquérir des ordinateurs et les périphériques associés. Ainsi, tous les directeurs des écoles maternelles et élémentaires seront dotés d'un ordinateur connecté à internet dès l'année scolaire 2007/2008.

TICE

POUR DES TRANSPORTS ACCESSIBLES À TOUS

La CAPV se lance dans l'élaboration du schéma directeur d'accessibilité de son service de transport. Prévu par la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », il constituera une base à la définition de la politique du Pays Viennois en matière d'accessibilité. Elaboré grâce à une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs (principalement les associations de personnes handicapées, mais aussi les autres autorités organisatrices des transports), ce schéma impose notamment une évaluation du niveau d'accessibilité du réseau de transport actuel. Celle-ci prendra en compte les différents maillons de la chaîne de déplacement, en veillant plus particulièrement à garantir sa continuité : véhicules (bus et autocars), points d'arrêt, cheminement des usagers aux points d'arrêt et traversées piétonnes.
Le schéma devra être élaboré au plus tard pour février 2008.

HANDICAP

LA RÉUSSITE EDUCATIVE EN PAYS VIENNOIS

En collaboration avec ses partenaires (Etat, Education Nationale, Conseil Général et CCAS de Vienne), la CAPV vient de se doter d'un nouvel outil de coopération : une Agence pour la Réussite Educative. Le but est de pouvoir accompagner, individuellement et en lien avec leur famille, les enfants et les adolescents de 2 à 16 ans identifiés comme ne bénéficiant pas d'un environnement favorable.
En parallèle, l'objectif est également de soutenir les projets des communes qui ont pour ambition d'améliorer la prise en compte éducative des enfants et des adolescents.

TRANSPORTS SCOLAIRES : C'EST LE MOMENT D'Y PENSER !

En tant que responsable de l'organisation des transports scolaires sur le territoire du Pays Viennois, la CAPV prépare aujourd'hui activement la prochaine rentrée des classes. Elle rappelle ainsi aux familles que la date limite de remise des dossiers « Dom'Ecole » aux établissements scolaires que fréquenteront les enfants est fixée au 29 juin.

Grâce aux actions de la Communauté d'Agglomération, les élèves utilisant les transports scolaires bénéficient, au même titre que les usagers des autres lignes, d'un service performant et adapté aux différents besoins : optimisation des itinéraires et des horaires, renouvellement régulier d'une partie du parc de véhicules pour plus de confort, renforcement des contrôles par des agents assermentés pour plus de sécurité, mise en ligne d'un module de recherche d'itinéraires, édition d'un guide horaire… Plus d'infos sur les transports scolaires au 04 74 78 78 89.

DOM'ÉCOLE

COMMENT DEVENIR ASSISTANT(E) MATERNEL(LE) ?

Le travail avec les enfants, les relations avec les familles, la découverte de diverses techniques éducatives, etc. vous intéressent ? Le métier d'assistant(e) maternel(le) peut répondre à vos attentes de manière enrichissante.

Si vous souhaitez participer à une première réunion d'information, adressez un courrier en précisant vos motivations à la : Maison du Conseil Général - Direction Territoriale Isère Rhodienne - 3, Quai Frédéric Mistral - BP 222 - 38217 Vienne Cedex. Plus d'infos au 04 37 02 19 00.

NUMÉROS UTILES

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS VIENNOIS
Espace St-Germain – Bât. Antarès
30, av. du Général Leclerc - BP 263
38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10
www.paysviennois.fr

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS
Tél. : 04 74 53 45 16
Déchetteries :
Chasse-sur-Rhône - Tél. : 04 78 07 02 80
Pont-Evêque - Tél. : 04 74 16 07 55
Vienne - Tél. : 04 74 31 05 83
Villette-de-Vienne - Tél. : 04 74 57 96 85

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Contact entreprises : Pays Viennois Développement - Tél. : 04 74 78 89 01

OFFICE DE TOURISME
Tél. : 04 74 53 80 30

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
N° Vert : 0800 111 237

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES
Tél. : 04 37 02 19 00

STADE NAUTIQUE INTERCOMMUNAL À ST-ROMAIN EN GAL
Tél. : 04 74 53 27 20

TÉLÉALARME
Tél. : 04 74 78 41 90

TRANSPORTS
Scolaires – Tél. : 04 74 78 78 89
TADEO – N° Indigo : 0810 414 909

URBANISME / PERMIS DE CONSTRUIRE
Tél. : 04 74 78 78 83

SUR LE VIF

DEEE : AMENEZ-LES EN DÉCHETTERIE !

La Communauté d'Agglomération poursuit son action afin de réduire la quantité de déchets produits et encourager les habitants à trier toujours plus. Dans ce cadre et nouveauté pour cette année, les déchetteries acceptent désormais les Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (DEEE) :

- petits appareils (téléphones, micro-ondes, jouets, aspirateurs, matériel de bricolage…),
- écrans et moniteurs,
- gros électroménager froid et hors froid (réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, machines à laver…),
- ampoules (sauf celles à filament) et néons.

Plus d'infos au 04 74 53 45 16 ou sur le www.paysviennois.fr rubrique environnement.

UN GUIDE POUR LES DÉLÉGUÉS TÉLÉALARME

En charge du service Téléalarme, la Communauté d'Agglomération vient d'éditer un guide pratique pour aider ses délégués à remplir au mieux leur mission. Ce service contribue au maintien à domicile des personnes âgées, isolées ou dépendantes en offrant à ses abonnés une assistance à distance et une aide immédiate 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Son bon fonctionnement repose largement sur le réseau de délégués Téléalarme garant de la bonne coordination et lien essentiel entre les abonnés, leur famille, les techniciens et les sapeurs-pompiers. Plus d'infos au 04 74 78 41 90.

RÉNOVATION DE VOTRE LOGEMENT : PROFITEZ DE L'OPAH INTERCOMMUNALE !

Vous êtes propriétaire d'un logement ancien en Pays Viennois et vous souhaitez y faire réaliser des travaux ? L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) intercommunale lancée en avril dernier par la Communauté d'Agglomération peut vous permettre de bénéficier d'aides financières et de conseils gratuits. Ce dispositif vise à offrir au plus grand nombre de bonnes conditions de logement tout en préservant le patrimoine architectural.
Voici son mode d'emploi.

CHIFFRES CLÉS

- Plus de **300** logements susceptibles de bénéficier de ce dispositif.
- Au total, plus de **2,5** millions d'euros seront attribués dans le cadre de cette opération.
- Jusqu'à **70%** du montant des travaux subventionnables peuvent être financés par les aides.
- L'OPAH intercommunale du Pays Viennois va s'étaler sur **3 ans**.

OPAH
INTERCOMMUNALE DU PAYS VIENNOIS

AMÉLIORER L'HABITAT POUR AMÉLIORER LA VIE

Ses ambitions sont multiples et contribuent, au même titre que les autres actions menées par la Communauté d'Agglomération en faveur du logement, à l'équilibre et à l'avenir de notre territoire. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays Viennois, en visant à favoriser la rénovation de logements anciens du secteur privé, est l'une des formes concrètes que prend la politique volontariste engagée par la CAPV à ce niveau. Lutte contre l'habitat insalubre, adaptation des logements aux personnes à mobilité réduite ou encore remise sur le marché locatif de logements anciens après rénovation sont autant d'objectifs affichés. Avec, au-delà, la volonté de préserver notre patrimoine bâti grâce à sa réhabilitation.
Concrètement, l'OPAH se traduit par l'attribution d'aides financières pour la réalisation de travaux et par un accompagnement gratuit pour la préparation des projets et la constitution des dossiers. Le tout sur le plan administratif comme sur le plan technique.

POUR QUI ?

Ce dispositif s'adresse à tous les propriétaires d'un ou plusieurs logements anciens situés dans le périmètre de l'OPAH du Pays Viennois, que ces logements soient :

- occupés par leur propriétaire (propriétaire occupant) sous conditions de ressources ;
- loués (propriétaire bailleur) ;
- actuellement vacants.

Un accompagnement renforcé est en outre prévu pour les personnes à mobilité réduite, personnes âgées ou en situation de handicap.

LE PÉRIMÈTRE DE L'OPAH DU PAYS VIENNOIS

Si vous possédez un logement ancien situé dans ce périmètre, vous pouvez très certainement bénéficier d'aides financières pour y effectuer des travaux. Renseignez-vous sur les conditions précises d'attribution de ces aides au 0800 111 237.

*** Pour l'OPAH du centre-ville de Vienne, contactez le PACT de l'Isère au 04 74 85 15 15.**

TROIS QUESTIONS À GÉRARD CROIZAT,

VICE-PRÉSIDENT DE LA CAPV DÉLÉGUÉ AU LOGEMENT

Pourquoi une OPAH intercommunale ?
Gérard Croizat : Depuis sa création, la Communauté d'Agglomération mène une politique de l'habitat ambitieuse et volontariste. Grâce à cette nouvelle opération, l'ensemble du territoire du Pays Viennois est désormais couvert par un dispositif d'animation pour la réhabilitation du parc de logements privés. Et c'est un puissant levier d'aménagement, car cela permet de lutter à la fois contre la paupérisation en zone urbaine et contre la dévitalisation en zone rurale.

Quels en sont les enjeux ?
G. C. : En résumé, il s'agit de permettre au plus grand nombre de se loger dans de bonnes conditions. L'OPAH est une réponse efficace. En effet, elle incite les propriétaires à lancer des travaux pour rendre les logements plus confortables, ou pour les adapter aux besoins spécifiques de personnes âgées ou handicapées, ou encore pour y installer des matériels permettant de faire des économies d'énergie. Du coup, cela permet de remettre sur le marché locatif des logements qui étaient vacants parce que trop vétustes.
Enfin, en rénovant le bâti ancien, nous contribuons également à la préservation de notre patrimoine architectural.

Qui finance une telle opération ?
G. C. : La Communauté d'Agglomération a mobilisé près de 330 000 euros. Elle gère en outre par délégation 2,3 millions d'euros provenant de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH). En ajoutant une petite participation de la Région, on arrive à un total de plus de 2,6 millions d'euros. Cette somme servira au bout du compte à des dizaines de propriétaires aux revenus modestes, dans le cadre d'un investissement à long terme.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CE DISPOSITIF ?

Si vous envisagez de lancer des travaux pouvant être aidés dans le cadre de l'OPAH du Pays Viennois ou si vous connaissez des personnes dans ce cas, renseignez-vous sur le type de travaux concernés et sur les critères précis d'attribution des aides.
Elles dépendent en effet notamment des caractéristiques des logements et des ressources des demandeurs.
Notez bien qu'il ne faut en aucun cas lancer les travaux avant l'approbation de votre dossier ; ces travaux ne pourraient en effet pas être aidés a posteriori. Par ailleurs, seuls les travaux réalisés par des professionnels, entreprises du bâtiment ou artisans, peuvent être aidés.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE TRAVAUX SUSCEPTIBLES D'ÊTRE SUBVENTIONNÉS

- **Travaux permettant d'améliorer le confort, la sécurité et la salubrité des logements : équipements sanitaires, ventilation, isolation acoustique, installation électrique, raccordement aux réseaux d'eau / gaz / électricité, chauffage, menuiseries, toiture, planchers, fondations, lutte contre l'humidité...**
- **Travaux d'adaptation aux besoins des personnes âgées ou handicapées : installation d'un monte-escalier ou d'une rampe, élargissement des portes...**
- **Travaux permettant de faire des économies de charges ou d'énergie : isolation thermique, matériel utilisant des énergies nouvelles ou renouvelables (géothermie, énergie solaire)...**

- **Travaux permettant la valorisation du patrimoine : création d'une pièce supplémentaire, transformation d'une grange en logement, aménagement de combles...**

A QUI VOUS ADRESSER ?

Pour répondre à vos questions et vous accompagner, gratuitement, lors du montage de votre dossier, la Communauté d'Agglomération a missionné le Cabinet Habitat et Développement (H&D). Ses conseillers (Edith Dumazot, chargée d'études et Marielle Joud, conseillère habitat), vous fourniront toutes les informations utiles sur les plans financier, juridique, technique, etc. Ils effectueront, en outre, les visites et les études nécessaires pour vérifier la faisabilité de votre projet.
De plus, dans chaque commune, le maire a désigné un élu chargé du suivi des projets lancés dans le cadre de l'OPAH du Pays Viennois.

Edith Dumazot

Marielle Joud

CONTACTS

- **par téléphone au N° Vert spécial OPAH** (appel gratuit) : **0800 111 237.**
- **lors de permanences :** tous les **lundis de 15h à 17h** au siège de la Communauté d'Agglomération (Bâtiment Antarès - Espace Saint-Germain - 30, avenue du Général Leclerc à Vienne).

Mise en place d'une nouvelle signalétique, soutien aux associations, accueil des entreprises..., la vie de l'agglomération est riche. Zoom sur les récents temps forts.

SOUTENIR L'ACTION ASSOCIATIVE

Parce qu'elles sont des acteurs essentiels de l'animation et du rayonnement du territoire, la CAPV s'engage aux côtés des associations. Concrètement, cette volonté s'est traduite au mois de mars par un partenariat avec la MJC de Vienne pour l'organisation du Festival d'Humour, puis avec l'association Handivienne dans le cadre d'une journée régionale de natation et d'une initiation à la plongée. Au mois de mai, la Communauté d'Agglomération soutenait cette fois le Rugby Viennois Rhodanien lors d'un tournoi international de rugby des moins de 15 et moins de 17 ans. Une rencontre à l'occasion de laquelle le Pays Viennois a accueilli plusieurs dizaines de clubs et des centaines de jeunes sportifs venus de toute l'Europe.

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE POUR LES ZONES D'ACTIVITÉS

La CAPV vient de renouveler la signalétique de l'Espace Saint-Germain, de la zone de la Gère Malissol à Vienne, ainsi que des zones d'activités de Monplaisir et de l'Abbaye à Pont-Evêque. Des plans ont notamment été installés à l'entrée de ces zones et chaque rue est désormais signalée par un totem sur lequel figure le nom des entreprises qui y sont implantées. Les zones de Chasse-sur-Rhône autour du site de Condat et celle de Leveau à Vienne seront à leur tour équipées d'ici la fin de l'année.

UN CONTRAT POUR LES QUARTIERS EN DIFFICULTÉ

La signature du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) 2007/2009 a eu lieu le 14 mars dernier en sous-préfecture. Ce dispositif va permettre d'allouer chaque année de 1 à 1,5 million d'euros de subventions aux partenaires de la Communauté d'Agglomération agissant dans les quartiers (associations, bailleurs, centres sociaux) et aux personnes les plus en difficulté.

Les objectifs généraux du CUCS sont de réduire les écarts de développement entre territoires, permettre une meilleure intégration des zones prioritaires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération, améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances.

SUR LE VIF

COOPÉRATION AVEC LE SÉNÉGAL

Depuis plusieurs années, le Pays Viennois soutient la communauté rurale sénégalaise de Gabou pour l'aider à lutter contre l'exode de sa population. Dans ce cadre, Raymond Mallarte, vice-président de la Communauté d'Agglomération et maire de Chonas l'Amballan s'est de nouveau rendu sur place en avril dernier. Au programme de ce déplacement : la mise en route d'une pompe à eau, la vérification des travaux de construction de sanitaires dans les écoles et l'implantation d'un panneau témoignant des liens entre Gabou et le Pays Viennois.

CONVENTION AVEC LA CCI

Daniel Paraire, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Nord Isère et Christian Trouiller, président de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois ont signé le 5 mars dernier une convention de partenariat les engageant mutuellement, pour les trois prochaines années, autour de plusieurs axes de travail communs au service du développement économique du Pays Viennois : connaître et promouvoir le territoire, soutenir la création d'entreprises, développer le tourisme, etc.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX CHEFS D'ENTREPRISE

Le 22 février dernier, près d'une quarantaine de nouveaux chefs d'entreprise ont répondu « présent » à l'invitation du Pays Viennois. A cette occasion, les élus de la Communauté d'Agglomération ont vivement félicité ces entrepreneurs pour leur démarche difficile mais bénéfique pour tous ; ils ont également rappelé l'engagement et les services proposés par Pays Viennois Développement.

DEVENEZ L'AMBASSADEUR DE VOTRE TERRITOIRE

Pays Viennois, une démarche unique en France. L'objectif est de donner l'occasion aux habitants de (re)découvrir leur territoire et de le faire partager à leurs proches. Pour cela, une carte d'ambassadeur est délivrée, permettant de bénéficier tout au long de l'année de tarifs préférentiels et d'une douzaine de bons plans : restaurants, musées, visites et même réductions sur le stationnement. Limitée à un exemplaire par foyer, la carte ambassadeur est réservée aux seuls habitants du Pays Viennois. Renseignements auprès de l'Office de Tourisme au 04 74 53 80 30 ou sur www.vienne-tourisme.com.

65% des touristes qui visitent le Pays Viennois sont aujourd'hui accueillis par de la famille ou des amis. Partant de ce constat, l'Office de Tourisme et la Communauté d'Agglomération ont imaginé la création des ambassadeurs du

BIENVENUE AUX CAMPING-CARISTES !

Les travaux d'aménagement sont terminés et les espaces dédiés aux camping-caristes sont désormais en service. Installés dans les communes de Vienne, Eyzin-Pinet, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Estrablin, Reventin-Vaugris, Septème, Jardin et Les Côtes d'Arey, ils permettront à cette clientèle recherchée de découvrir le Pays Viennois.
Plus de renseignements auprès de l'Office de Tourisme au 04 74 53 80 30.

ITINÉRAIRES À SUIVRE

Profitez des beaux jours pour découvrir les sentiers de randonnée du Pays Viennois ! Pour vous y aider, la Communauté d'Agglomération vient d'implanter 18 nouveaux panneaux d'information au départ des différents circuits. Vous y trouverez une carte du secteur et la description de trois itinéraires. Les directions à suivre sont ensuite indiquées sur des poteaux directionnels répartis tout le long du circuit. Vous pouvez également vous procurer le carto-guide des sentiers du Pays Viennois en vente au prix de 9 euros à l'Office de Tourisme, dans les librairies et les points presse du Pays Viennois.

AGENDA SPORTIF DE L'ÉTÉ

STADE NAUTIQUE DE SAINT-ROMAIN EN GAL

Horaires d'ouverture en juillet/août
Du lundi au vendredi de 10h à 19h30. Les samedis et dimanches de 10h à 18h30 pour les bassins extérieurs, de 10h à 12h et de 14h à 18h30 pour les bassins intérieurs.
Meeting national de natation
Organisé par le Comité du Lyonnais. Samedi 30 juin et dimanche 1er juillet. (piscine fermée au public)

PISCINE D'EYZIN-PINET

Horaires d'ouverture en juillet/août
Du lundi au dimanche de 10h à 18h45.
Championnats départementaux d'été
Samedi 21 juillet.
(piscine fermée au public)

ECUREUIL VTT 2007

Dimanche 2 septembre
Départ depuis le stade Jean Etcheberry à Vienne. Une occasion agréable pour les vététistes et les randonneurs de découvrir les sentiers du Sud Est de notre territoire. Cette manifestation est organisée par le Club Viennois d'Animation Cycliste (CVAC) avec le soutien de la Communauté d'Agglomération.
Plus d'infos au 04 74 85 88 62.

Communauté d'Agglomération du Pays Viennois
Espace St-Germain - Bât. Antarès - 30, av. du Général Leclerc - BP 263 - 38217 Vienne Cedex
Tél. : 04 74 78 32 10 - Fax : 04 74 53 54 26
E-mail : info@paysviennois.fr
Site internet : http://www.paysviennois.fr

Directeur de la Publication : Christian Trouiller, Président de la CAPV - Conception / rédaction / réalisation : Esprit Public / CAPV
Photos : M. L'Haoua / CAPV / 123.rf pour l'OPAH / D.Josset
Impression : Lamazière - Tirage : 31 000 exemplaires
Tous droits de reproduction réservés

La Communauté d'Agglomération du Pays Viennois regroupe les communes de Chasse-sur-Rhône, Chonas l'Amballan, Chuzelles, Estrablin, Eyzin-Pinet, Jardin, Les Côtes d'Arey, Luzinay, Moidieu-Détourbe, Pont-Evêque, Reventin-Vaugris, Saint-Romain en Gal, Saint-Sorlin de Vienne, Septème, Serpaize, Seyssuel, Vienne et Villette de Vienne.

ANIMATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE
JAZZ À VIENNE : UN ATOUT MAJEUR !

La 27ème édition du Festival Jazz à Vienne se déroulera du 28 juin au 13 juillet. Comme les années précédentes, la Communauté d'Agglomération participe activement à l'organisation du Concert Jeune Public et au Club Jazz Entreprises. Nouveauté en 2007 : une convention de partenariat touristique.

Premier festival de jazz en France, premier événement culturel en Rhône-Alpes et comptant parmi les plus importants festivals européens par le nombre de spectateurs accueillis, Jazz à Vienne contribue grandement à la notoriété du Pays Viennois. Face à ce constat, la Communauté d'Agglomération, l'Office de Tourisme, la Ville de Vienne et l'association Vienne Action Culturelle ont signé en mai dernier une convention de partenariat touristique. Celle-ci vise à développer la dimension touristique du Festival en profitant de l'afflux de festivaliers pour promouvoir le Pays Viennois, sur place, comme hors de ses frontières. L'ambition est également de faire vivre l'ensemble de l'agglomération au rythme des spectacles et des animations du Festival. Dans ce cadre, cette convention se traduira notamment par « Jazz Mix », scène « after » festive et gratuite abordant les nouvelles orientations du jazz et ayant vocation à attirer un public jeune issu de toute la région. Ce nouveau lieu, un Magic Mirror à proximité de l'Office de Tourisme, sera ouvert du mercredi au samedi de 22h à 3h. La programmation « Jazz parade » prendra quant à elle la forme de déambulations dans plusieurs communes du Pays Viennois.
Cette convention donnera également lieu à d'autres nouveautés comme la diffusion d'un film promotionnel sur le Pays Viennois sur les écrans du théâtre antique (lors des changements de plateau), la présence de l'Office de Tourisme au sein du « Village » à l'espace Cybèle et l'organisation conjointe d'actions de communication.
Plus d'infos auprès de l'Office de Tourisme au 04 74 53 80 30.

LE JEUNE PUBLIC CÉLÈBRE LE JAZZ

Pour la 4ème année consécutive, en partenariat avec la Communauté d'Agglomération et la Ville de Vienne, Vienne Action Culturelle propose gratuitement un spectacle d'ouverture pour les enfants scolarisés dans les écoles primaires du Pays Viennois. La création jeune public « Les chemins du Jazz » sera ainsi présentée le 28 juin à 10h au théâtre antique. Sur les pas d'Olivier, jeune musicien imaginaire traversant les Etats-Unis mais aussi l'histoire du jazz, les enfants, guidés par le Paris Jazz Big Band, revivront la naissance du premier Big Band. De la Louisiane à New York, des champs de coton au Cotton Club, en passant par la Nouvelle Orléans et Chicago, ce jeune public découvrira les débuts du jazz. Accompagnés d'un orchestre de quatorze musiciens, le trompettiste Nicolas Folmer et le saxophoniste Pierre Bertrand permettront à quelque 5 000 enfants de vivre un moment magique tout en musique.

LES ENTREPRISES AIMENT LE JAZZ

Cette année encore, la Communauté d'Agglomération parraine le Club Jazz Entreprises. Ce dernier réunit une vingtaine d'entreprises particulièrement actives sur notre territoire et désireuses d'associer leur image à celle d'un festival mondialement connu.
A noter pour cette édition 2007 : un nouveau logo réalisé par Tournier Création, jeune designer hébergé au sein de la pépinière d'entreprises du Pays Viennois.